

Procès-verbal du C.A (vidéoconférence) de l'asbl FVWB du MARDI 24 MARS 2020

Présents :

Administrateurs : D.Van Daele , D. Reterre, F. Fossepré, P. Schmets, F.Vandenbemden,
A.M Habets, Davaux E.

Responsables cellules : Didembourg C, Loppe M.

Invités permanents : Achten P, Van Bever D, Gruselin R, Didembourg M, Van Der Vorst P.

Excusés : B Valentin

Ordre du jour.

1. Finalisation des classements de la saison 2019-2020.
2. Réforme.
3. Règlement juridique.

Vu les circonstances, cette réunion s'est tenue en vidéoconférence avec comme médiateur le président.

Finalisation des classements de la saison 2019-2020.

M. Loppe fait un résumé des différentes propositions envisagées pour la clôture du championnat.

Option 1 A - prise du classement arrêté tel qu'il est et application du règlement pour les descendes et montées mais pas de tour final ni match de barrage.

Option 1 B - prise du classement arrêté tel qu'il est et application du règlement pour les montants, pas de descendant, pas de tour final ni match de barrage.

Option 2 A – modification du classement arrêté en appliquant une règle de 3 pour les matchs/points joués et application du règlement pour les descendants et montants mais pas de tour final ni match de barrage.

Option 2 B - modification du classement arrêté en appliquant une règle de 3 pour les matchs/points joués et application pour les montants, pas de descendant, pas de tour final ni match de barrage.

La mise à zéro du championnat actuel (saison blanche) est une option refusée par la majorité des entités (sauf le Luxembourg et le Limbourg) et cela est confirmé par les membres présents.

Résumé des différentes interventions.

Quid de la position de VB car on est dépendant de leur décision.

Poursuite de la réforme ou non.

Utiliser la même méthode dans toutes les entités pour faire un classement uniforme.

Si on préconise des montants, il doit y avoir des descendants.

Recours à la règle de 3 pour obtenir des classements et y ajouter les points des matchs non joués.

Quid de l'obligation de montée pour les équipes classées en ordre utiles (2^{ème}, 3^{ème} , etc...)

Quid du respect de notre ROI si on n'organise ni tour final, ni match de barrage.

Décision finale.

L'option 2 B est retenue à la majorité des membres présents.

Contacts seront pris avec chaque club concerné afin de connaître leur avis et d'obtenir leur accord sur les décisions appliquées. Aucune sanction ne sera prise pour les clubs en cas de refus de montée.

M. Loppe se charge de faire parvenir les classements actualisés et le projet des différentes séries suite aux contacts qu'il aura pris avec les clubs. Après approbation du C.A, les clubs seront informés officiellement de la structure du championnat prochain. Dès que tout sera finalisé, le président se chargera de faire un communiqué de presse.

Réforme - Règlement de compétition – C.A de VB.

Lors du dernier CA de VB, le règlement de compétition a été finalisé. Il ne manquait que le texte sur les transferts internationaux qui devait être fourni par G. Juwet. Le projet du Portail est aussi toujours en attente.

Le président va prendre contact avec son homologue de VB afin de fixer au plus vite une réunion en vidéoconférence pour avancer dans la finalisation du règlement.

La réforme a bien été validée en ce qui concerne la structure du championnat.

Les modalités d'application comme la facturation des inscriptions est de la responsabilité de VB pour les niveaux 1 et 2 et des ailes pour le niveau 3 et 4.

Un bref compte rendu du dernier CA de VB est fait avec en outre le refus d'intégrer dans le règlement la possibilité des doubles affiliations comme cela existe actuellement en FVWB.

Par contre, suite à l'intervention de F. Vandembenden , V.B a accepté d'étendre la double affiliation externe au U.19.

Discussion concernant les dates de naissance pour les « -18 ans » et la catégorie U 19.

P. Vandervorst donne son interprétation (suivie par plusieurs administrateurs) : *le 1^{er} janvier en cours de saison, c'est le 1/1/2020 pour la saison 2019-2020.*

M. Didembourg complète en disant : *au cours d'une saison, il n'y a qu'un 1^{er} janvier, celui qui vient après le 1^{er} juillet date officielle de début de saison.*

Situation à clarifier avec le responsable des rencontres.

Voir s'il n'est pas possible d'étendre cette règle au U 20 .

Le président nous informe sur ses contacts avec le service ONSS afin d'obtenir la même dérogation que Volley Vlanderen en ce qui concerne le paiement des frais d'arbitrage.

Pour info, le paiement des arbitres de VB sera fait par les clubs.

Au niveau 4 , le match «Réserve » est maintenu mais pas arbitré par un officiel. Utilisation d'une feuille de match spécifique avec case prévue pour les rotations. Cette feuille devra être scannée et envoyée au responsable des rencontres. Deux arbitres prévus pour officier au match Première.

C. Didembourg fait un compte-rendu de sa réunion récente avec les membres de la CFA. La mise à disposition d'un arbitre pour officier comme second en Promotion semble impossible d'après les avis recueillis auprès des responsables. Une décision devra être prise à ce sujet lors d'un prochain CA.

Règlement juridique.

Le règlement juridique a fait l'objet d'un vote lors de la dernière AGE mais des amendements préparés par le groupe de travail devaient être présentés lors de l'AG du 28 mars pour ratification notamment :

- accepter la présence d'un arbitre pour siéger dans une commission,
- vérifier s'il est légalement possible qu'une autre ASBL nomme les présidents des chambres en FVWB.

Si on veut que ces commissions soient opérationnelles pour le prochain championnat, il y a urgence pour faire appel à candidature afin de les ratifier lors de la prochaine AG qui pourrait avoir lieu après le 15 juin si les conditions le permettent.

Le CA donne son accord pour lancer les appels à candidature tant au niveau FVWB que des entités.

Finales Francophones et Nationales.

Annulation de ces deux compétitions pour cette saison vu les circonstances.

Pour la compétition Francophone, il est décidé que la prochaine édition aura lieu à l'endroit initialement prévu cette année.

Pour la compétition Nationale, la demande sera faite pour que la FVWB garde l'organisation de l'édition 2021 et ce au même endroit.

Plusieurs réflexions sur le fait que les jeunes devant participer aux finales se retrouvent privés de leur fête.

Après discussion et échanges entre nous, il est décidé de la mise en place d'une nouvelle activité qui pourrait avoir lieu à la fin des vacances ou en septembre ou en remplacement d'un interprovinces.

Le président remercie les participants pour la bonne organisation de cette vidéoconférence et surtout pour la discipline de chacun lors de ses interventions.

AM. HABETS

Secrétaire FVWB